



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0206

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Contrat de projet Etat - Région 2007-2013 - Restructuration du Bâtiment K - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0206**

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
commune (s) :	Bron
objet :	Contrat de projet Etat - Région 2007-2013 - Restructuration du Bâtiment K - Individualisation totale d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Université Lumière Lyon 2
service :	Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon affirme sa volonté de soutenir l'innovation, l'université et la recherche, porteurs de la croissance économique, afin de faire de l'agglomération lyonnaise un territoire dynamique et attractif sur la scène internationale.

La convention de site en application du contrat de projets État-Région 2007-2013 (CPER) volet enseignement supérieur - vie étudiante et recherche a fait l'objet d'une délibération au Conseil communautaire le 11 février 2008 et de 2 avenants par délibérations n° 2011-2027 du 7 février 2011 et n° 2012-2897 du 16 avril 2012.

Cette convention de site prévoit notamment sur le volet "enseignement supérieur", la restructuration du bâtiment K, sur le site de Porte des Alpes à Bron. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation et de densification du campus, dont la construction a démarré dans les années 70.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon a la volonté de s'impliquer aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement de l'agglomération.

A travers le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 (CPER), la Métropole de Lyon participe à la mise aux standards internationaux de l'offre d'accueil sur les campus : le financement du bâtiment K concrétise cet objectif.

b) - Le projet de restructuration du bâtiment K

L'Université Lumière Lyon 2 regroupe 30 000 étudiants dont 15 000 sur le campus de Porte des Alpes. Elle compte 13 entités de formation réparties dans 4 domaines de formation et de recherche : arts, lettres, langues / droit, économie, gestion / sciences humaines et sociales / sciences, technologie, santé.

Le site de Porte des Alpes a été développé dans les années 1970, en complément du site des berges du Rhône, dans une période de forte augmentation démographique et d'accroissement du nombre d'étudiants. Le bâtiment K fait partie des bâtiments d'origine. Sa rénovation s'inscrit dans la politique de modernisation et d'évolution du site de Porte des Alpes démarrée en 2000.

La restructuration du bâtiment K répond à plusieurs objectifs :

- regroupement fonctionnel de 3 pôles d'enseignement et de leurs laboratoires (psychologie, sociologie et anthropologie),
- mise à niveau et modernisation de l'entité immobilière,
- densification du campus et valorisation de la rue intérieure en accord avec le schéma directeur immobilier.

Le projet immobilier correspondant représente une surface de 5 271 m². La réhabilitation implique le transfert des activités dans des bâtiments modulaires provisoires de 4 500 m² de surface utile. Le bâtiment comprendra un bâtiment principal de 3 niveaux et une tour de 7 niveaux :

- les salles de classe et de l'administration sociologie et psychologie,
- la totalité des bureaux de professeurs et des laboratoires de sociologie,
- le laboratoire de psychologie,
- 2 amphithéâtres.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Lumière Lyon 2.

c) - Calendrier et plan de financement prévisionnel

- démarrage des travaux : août 2014,
- réception des travaux : mi 2016.

La participation des différents financeurs s'établit ainsi :

Libellé de l'opération	Montant total (en M€)	Métropole de Lyon (en M€)	Région (en M€)	Etat (en M€)
Restructuration du bâtiment K	23,480	3,273	5,440	14,767

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 3 273 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment K ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment K prévu par la convention d'application du site de Lyon du contrat de Projets État-Région (CPER) 2007-2013 volet "Recherche, enseignement supérieur et vie étudiante" (Avenants n° 1 et 2).

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P03 - Enseignement supérieur et recherche sur l'opération n° 0P03O4351 pour un montant de 3 273 000 € en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant : 1 000 000 € en 2015, 1 000 000 € en 2016 et 1 273 000 € en 2017.

3° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 273 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour la restructuration du bâtiment K,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 définissant, notamment, les engagements et les modalités d'intervention de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement de 3 273 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015, 2016 et 2017 - compte 204 182 - fonction 90, selon l'échéancier suivant 1 000 000 € en 2015, 1 000 000 € en 2016 et 1 273 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.